

L'ABEILLE DU SALEVE

RUCHER ECOLE

Assemblée Générale

Jeudi 8 décembre 2016

- L'assemblée générale se déroule dans la MJC de Reignier et débute à 20 heures 50.

- Les personnes présentes signent sur le listing des adhérents 2016. Les pouvoirs sont collectés. 92 personnes sont présentes et 30 ont donné leur pouvoir ; l'assemblée réunie ce soir est donc composée de 122 personnes sur les 234 adhérents de cette année 2016.

- Monsieur André FAVRE présente le rapport d'activité 2016 :

« Bonsoir à Toutes et à Tous,

Je m'adresse tout d'abord aux élus de la municipalité de Reignier, que je remercie pour leur présence à notre assemblée générale et pour le soutien qu'ils nous apportent, grâce à la subvention allouée à notre association.

Je les remercie également pour la mise à disposition gracieuse de la salle des Mariages, de la salle du cinéma de la MJC mais également du parking à l'occasion d'Apitroc.

Merci également au Syndicat Arve et Salève qui nous prête la salle Cécile BOCQUET pour nos réunions de Comité.

Merci encore aux nombreux adhérents présents ce soir, je vous souhaite à Toutes et à Tous la bienvenue.

Je commence par le rapport d'activités de l'année écoulée et ensuite je vous parlerai des perspectives pour l'année 2017.

#### 1<sup>er</sup> point : Adhésions

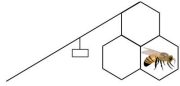
Le nombre de nos adhérents augmente de façon importante d'année en année (114 en 2010, 146 en 2011, 154 en 2012, 180 en 2013, 200 en 2014, 206 en 2015 et 234 en 2016, +13,6% en une année).

De nouveaux adhérents se sont déjà manifestés pour 2017.

#### 2<sup>ème</sup> point : Concours des miels des Savoie

Le concours des miels a eu lieu le Dimanche 20 Novembre dernier à Challes-Eaux.

L'Association a présenté le miel récolté à Moussy.



### 3<sup>ème</sup> point : Apitroc

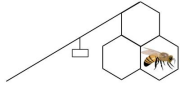
Notre habituelle foire au matériel apicole d'occasion « Apitroc » a eu lieu le samedi 2 Avril. Elle a obtenu un grand succès et sera reconduite, pour sa vingtième édition, le samedi 25 mars, de 8 heures à midi, sous notre chapiteau qui sera installé sur le parking de l'église de Reignier.

Le traditionnel pot de l'amitié destiné à accueillir les nouveaux élèves et qui avait traditionnellement lieu au rucher de Moussy se tiendra, cette année, après Apitroc, dans la salle Cécile Bocquet.

### 4<sup>ème</sup> point : Commandes groupées

- Sirop
  - La commande de sirop est toujours très importante.
  - Nous remercions chaleureusement monsieur Pascal ORSIER pour avoir, d'une part, mis gracieusement ses locaux à la disposition de l'association et d'autre part pour avoir pris sur son temps pour en assurer la distribution.
- Candi
  - Les personnes qui n'auront pas pu récupérer, à ce jour, le candi pourront venir le chercher à mon domicile (8, impasse du coteau à Annemasse. Merci de me contacter auparavant au 04 50 37 15 75).
  - La plaque de 2 kg 500 est à 3,30 euros.
- Cire
  - 350 kg de cire d'opercule ont été vendus ou échangés.
  - Pour nous permettre de faire face à cette demande importante, chacun doit récupérer sa cire, qu'elle provienne des opercules ou des cadres réformés.
  - Cette dernière devient un produit rare. Si nous voulons continuer à en avoir suffisamment en quantité et en qualité, l'effort demandé devient indispensable.
- En ce qui concerne le traitement par l'APIVAR, nous devons respecter la réglementation.
  - Pour cela, la délivrance de ce médicament s'est effectuée selon un nouveau procédé « d'ordonnance et de facture » qui a bien fonctionné.
  - Tout en améliorant la communication, nous reconduirons ce dispositif en 2017.

Le succès remporté par ces achats groupés nous incite à les reconduire. Nous sommes conscients que le bon fonctionnement de toutes ces actions dépend de la bonne volonté et de la fiabilité de nos adhérents. Un grand merci à tous pour votre sérieux et pour avoir facilité le travail du trésorier.



Les personnes intéressées par du matériel apicole (ruches) devront se faire connaître auprès de monsieur Jacques PAVIA. L'association organisera une commande groupée qui sera stockée chez monsieur Louis ROSSET. Nous le remercions chaleureusement pour l'entrepôt qu'il met à notre disposition.

#### 5<sup>ème</sup> point : Manifestations

Notre association a été présente à l'occasion de plusieurs manifestations festives à savoir :

- En avril à la balade gourmande de Reignier.
- En août à la foire de Fillinges et à celle de la Chapelle Rambaud.
- En septembre à la fête du Bois à Faucigny.
- En octobre à la foire de Reignier et à la foire de la Saint Denis à la Roche sur Foron.

En 2017 nous serons présents à ces mêmes manifestations.

Nous avons remarqué que les adhérents avaient fait acte de présence de façon plus importante à ces manifestations. Ceci encourage les personnes qui tiennent les stands et elles vous espèrent très nombreux pour participer à ces animations en 2017.

Notre présence à ces manifestations répond à la demande du public toujours plus curieux de la vie de l'abeille, mais également parce qu'il appartient aux apiculteurs de sensibiliser nos concitoyens aux problèmes de la sauvegarde des abeilles (pesticides et prédateurs, comme notamment le frelon asiatique). Ces rencontres permettent également de faire découvrir la qualité de notre miel et de le commercialiser.

#### 6<sup>ème</sup> point : Le site de l'association

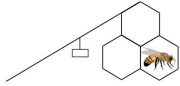
Son élaboration et la vie du site demandent un investissement important de la part de plusieurs membres de l'Association et notamment de monsieur Roland DETRAZ qui en est la cheville ouvrière. Beaucoup d'adhérents le consultent car il s'avère être un excellent outil de travail et de communication.

#### 7<sup>ème</sup> point : consultation d'un avocat

Comme cela apparaîtra dans le bilan comptable de Pierre, nous avons fait appel à un avocat, plus précisément une avocate, Maître Marie-Astrid BETHENOD qui est également secrétaire du rucher école de Passy.

Les objectifs principaux de cette consultation étaient :

- De réaliser l'évaluation des différents documents que nous utilisons, notamment le formulaire d'adhésion.
- De faire le point sur le cadre de la formation des élèves et la protection des personnes responsables.



## Passons maintenant à nos activités pratiques pour 2017

1<sup>er</sup> point : le montant de la cotisation reste inchangé :

- Il est de 20,00 euros pour une personne seule
- Et de 30,00 euros pour pour l'ensemble des personnes d'une même famille.

Le montant de l'inscription aux cours pratiques reste également à 50,00 euros par personne.

2<sup>ème</sup> point : Cours pour débutants

- Les cours théoriques magistraux seront animés par monsieur Pierre TOMAS BOUIL lors des réunions habituelles qui se tiendront le dernier jeudi des trois premiers mois de l'année.
- Pour les mois suivants, c'est moi-même qui prendrai la relève.
- Le jeudi 16 mars, un cours supplémentaire, essentiellement destiné aux élèves 2017, portera sur la législation et la toxicité du venin d'abeille. La mise sur pied de ce cours fait partie des recommandations de notre avocate.
- Comme en 2016, les cours pratiques se dérouleront chaque samedi du 1<sup>er</sup> avril au 17 juin. Ils seront encadrés par monsieur Roland DETRAZ aidé de plusieurs - instructeurs de l'association.
- De juillet à septembre, les dates des cours seront fixées lors des réunions mensuelles, suivant les besoins.
- Afin de suivre ces cours de façon efficace, « les élèves » devront s'abonner à la revue « l'Abeille de France ». La procédure est disponible sur le site [www.labeilledefrance.com](http://www.labeilledefrance.com).
- La mise à disposition de ruches aux élèves est une réussite, ils ont travaillé sérieusement avec les formateurs et dans une très bonne ambiance. Pour continuer avec ce mode de fonctionnement et pour soulager les instructeurs nous solliciterons des apiculteurs expérimentés.
- Les permanences mises en place pour assurer le suivi des colonies en juillet et en août ont vivement intéressé les élèves car leur participation a été importante.

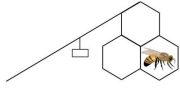
3<sup>ème</sup> point : Cours pour apiculteurs initiés

En fonction du nombre d'instructeurs bénévoles, des cours de perfectionnement seront mis en place suivant le travail à effectuer aux différents ruchers.

4<sup>ème</sup> point : Cours d'élevage de reines

Monsieur Claude ENGILBERGE continuera d'animer cette formation et se chargera d'établir le programme.

8<sup>ème</sup> point : Nos projets



- Agrandissement du local de Moussy.
- Et sur ce même site, installation de panneaux photovoltaïques destinés à alimenter une balance électronique que l'on pourra interroger à distance pour assurer le suivi de la miellée.

Pour conclure, je voudrais signaler que le bon travail des responsables et des participants aux différents ateliers a permis à notre association d'avoir une belle récolte de miel au Parc de Valeury, à Moussy et à Arthaz.

Je tiens à remercier, au nom de l'association, monsieur Roland DETRAZ responsable des cours des débutants, mesdames Christine MICHELET et Magali BOVAGNE ainsi que messieurs René PLACE, Dominique BINI et Jacques PAVIA pour l'aide apportée, monsieur Claude ENGILBERGE pour le cours d'élevage des reines.

Je remercie également les membres du Comité pour leur travail au sein de notre association et tous les bénévoles qui ont apporté leur aide à la bonne marche de notre association. Merci encore à monsieur Antoine EGLI qui a assuré l'impression des documents que vous avez reçus.

Mes remerciements également à toutes les personnes qui ont animé nos séances mensuelles à savoir :

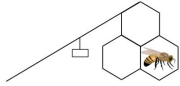
- Madame le Docteur vétérinaire Florentine GIRAUD pour sa conférence sur le varroa.
- Monsieur Pierre TOMAS BOUIL pour ses cours magistraux.
- Monsieur Didier MOUCHET pour son cours sur la dégustation du miel, sans oublier madame Gentiane BEAUTEMPS qui nous a fait découvrir, avec beaucoup de passion, les plantes présentes autour de notre rucher.

Malgré une année compliquée, l'association a réussi, non seulement à maintenir son cheptel mais à l'augmenter. Nous avons actuellement :

- 7 ruches à Annemasse
- 19 ruches à Moussy
- 8 ruches et 2 ruchettes à Arthaz.

Je passe maintenant la parole à monsieur Pierre DEHEN qui va nous présenter le rapport financier de l'année 2016. Un grand merci pour la lourde tâche qu'il assume avec beaucoup de sérieux et une grande compétence ; j'adresse les mêmes compliments à notre ami secrétaire sans oublier les membres du bureau, ainsi que toutes les bonnes volontés qui œuvrent au bon fonctionnement de l'association notamment les personnes qui participent à l'entretien des sites d'Arthaz et de Moussy.

Cette année 2016 aura été bien chargée en tâches multiples mais de bons moments auront aussi été au rendez-vous. Notre repas du mois de janvier et



notre pique-nique du mois de juin nous permettent aussi de nous retrouver dans la bonne humeur.

A noter encore que messieurs Guillaume HAASE et Bertrand LEROI, déjà forts actifs au sein de notre association, se sont proposés pour rejoindre officiellement le Comité.

- Avez-vous des questions sur le rapport moral ?

*A la suite cette question, aucune personne ne demande à prendre la parole. Monsieur Alain LACRAZ, Secrétaire, apporte une précision quand à la manière pour les nouveaux élèves 2017 de s'abonner à la revue mensuelle « L'Abeille de France » : ils peuvent, soit s'abonner directement à partir du site web ou s'abonner à l'occasion de leur adhésion au Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie. Il est précisé qu'adhérer au Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie ne revêt aucun caractère obligatoire dans le cadre de leur adhésion à « L'Abeille du Salève ».*

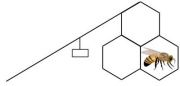
Après le rapport financier, nous devons passer au renouvellement du tiers sortant.

Je donne la parole à monsieur Pierre DEHEN, Trésorier, pour le rapport financier.

*La synthèse du rapport financier est en pièce jointe à la fin du présent procès-verbal.*

Annemasse le 8 décembre 2016

- Monsieur Pierre DEHEN présente le rapport financier 2016.



- Renouveau du tiers sortant composé cette année de messieurs André FAVRE, Pierre DEHEN et Alain LACRAZ.

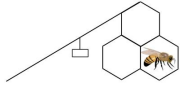
Nom	Prénom	Année élection	Fonction
FAVRE	André	AG 2013	Président
CHAMBET	René	AG 2014	Vice - président
DEHEN	Pierre	AG 2012	Trésorier
PAVIA	Jacques	AG 2014	Trésorier Adjoint
LACRAZ	Alain	AG 2013	Secrétaire
MICHELET	Christine	AG 2015	Secrétaire Adjointe
DELETRAZ	J.-Charles	AG 2014	Responsable du Matériel
BOVAGNE	Magali	AG 2014	Enseignante au rucher
DETRAZ	Roland	AG 2015	Enseignant au rucher
TOULLEC	Christiane	AG 2015	Bibliothécaire

- A la question posée à l'assemblée de savoir si des personnes désirent poser leurs candidatures à ces trois postes, aucune ne se manifeste.

- Les trois personnes composant le tiers sortant se représentant sont réélues au sein du Comité. La composition du Bureau pour 2017 sera précisée lors de la première réunion du Comité qui se tiendra le jeudi 12 janvier.

- Monsieur Alain LACRAZ apporte quelques précisions :

- Sur les 234 adhérents 2016, 24% sont des dames.
- L'âge moyen est de 55 ans [9-85]. Mais l'association ne compte que 4 personnes mineures qui sont par ailleurs des enfants d'adhérents. Nous ne recrutons pas chez les adolescents.
- Tout le monde paie sa cotisation sauf monsieur Pascal ORSIER qui se charge du stockage et de la distribution du sirop.
- Demander la date de naissance des adhérents n'a que pour but de déterminer facilement le nombre de personnes mineures, ce qui nous est demandé par la municipalité de Reignier.
- Demander le nombre de ruches que possèdent les adhérents n'a que pour but de déterminer le plus précisément possible la quantité de sirop à commander (17 tonnes en 2016).



- Face à l'absence de législation concernant les ruchers école, les recommandations faites par maître Marie-Astrid BETHENOD sont les suivantes :
  - Sur le formulaire d'adhésion :
    - Faire apparaître le montant du renouvellement de la carte d'adhérent (en cas de perte).
    - Indiquer les numéros des services de secours.
  - Mise en place de cours spécifiques :
    - L'Abeille et Droit
    - Toxicité du venin d'abeille
- Le montant de la cotisation (individuelle ou famille) a été rajouté sur le formulaire d'adhésion.
- En tant qu'association, « L'Abeille du Salève » est enregistrée dans le magasin de gros « PROMOCASH » de Ville-la-Grand. La carte n'est pas nécessaire pour faire des achats, seul le nom de l'association et le numéro d'enregistrement « **5122** » sont à annoncer lors du passage en caisse. Attention, les prix sont indiqués hors taxes.
- Sur présentation de la carte d'adhérent valide pour l'année en cours, la maison Alp'Abeille (Michel Isnard) offre une réduction de 10%.

- La prochaine réunion se tiendra le jeudi 26 janvier 2017 à partir de 20 heures 30 dans la MJC de Reignier (CINE35, rue des Ecoles). A cette occasion, monsieur Pierre TOMAS BOUIL présentera la première partie du cours magistral sur l'apiculture.

- La réunion se termine à 22 heures 20.

Alain LACRAZ, Secrétaire